
Présidence : Tadjikistan

918^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 19 juin 2019

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Kalandar

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES PROJETS
D'ASSISTANCE PRATIQUE EN ASIE CENTRALE
DANS LE DOMAINE DES ARMES LÉGÈRES ET
DE PETIT CALIBRE ET DES STOCKS DE
MUNITIONS CONVENTIONNELLES

– *Exposé du général de division S. Bachabekzoda, Directeur du Département du génie, État-major des Forces armées, Tadjikistan*

– *Exposé du colonel A. Li, chef de la Division générale de l'armement, Comité d'État pour la défense, Kirghizistan*

Président, général de division S. Bachabekzoda, colonel A. Li, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/133/19), États-Unis d'Amérique, Turquie, Suisse, Fédération de Russie (FSC.DEL/134/19 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/135/19 OSCE+), Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles

(Hongrie), Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/136/19), Fédération de Russie, Canada, États-Unis d'Amérique
- b) *Exercices militaires effectués du 17 au 20 juin 2019 dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (annexe), Arménie

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président du Conseil permanent (FSC.DEL/132/19/Rev.1 OSCE+) sur la contribution du Forum à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019* : Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité est convenu de transmettre au Président du Conseil permanent la lettre de son Président sur la contribution du FCS à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019.

- b) *Huitième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, tenu à Vienne le 12 juin 2019* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie)
- c) *Contribution financière au projet de mise à niveau de la sûreté et de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine (SAFE-UP BiH)* : Norvège, Bosnie-Herzégovine, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie)
- d) *Questions de protocole* : Roumanie-Union européenne
- e) *Achèvement du projet portant sur l'élimination d'obus d'artillerie et de bombes d'aviation et à sous-munitions en Géorgie* : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Hongrie), Géorgie

4. Prochaine séance :

Mercredi 3 juillet 2019 à 10 heures, Neuer Saal

918^e séance plénière

Journal n° 924 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AZERBAÏDJAN

Monsieur le Président,

La délégation de la République azerbaïdjanaise souhaite porter à l'attention du Forum pour la coopération en matière de sécurité la dernière violation flagrante par l'Arménie des normes et des principes du droit international ainsi que des principes et engagements fondateurs de l'OSCE.

D'après les informations publiées par les médias arméniens, qui citaient notamment le Ministère arménien de la défense, des exercices militaires illégaux « d'envergure » auraient débuté dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan le 17 juin et devraient se poursuivre jusqu'au 20 juin. Près de 10 000 hommes, environ 150 véhicules blindés, plus de 400 véhicules, plus de 200 systèmes d'artillerie et plus de 50 systèmes de défense aérienne participeraient à ces exercices illégaux.

Indépendamment du nombre réel d'hommes et de la quantité effective de matériel engagés, les exercices susmentionnés viennent s'ajouter à la longue liste des faits incontestables témoignant de la présence militaire illégale de l'Arménie et des activités militaires illégales qu'elle mène dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. En tant que tels, ces exercices sont une illustration frappante de la violation patente par l'Arménie de ses obligations internationales et des principes et engagements communs de l'OSCE.

Ces exercices illégaux sont aussi contraires à la lettre et à l'esprit de l'ensemble des documents de l'OSCE traitant du comportement militaire des États participants, y compris le Document de Vienne et le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Pas plus tard que la semaine dernière, au cours du huitième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code, nous avons pu examiner longuement et mettre en évidence les violations flagrantes des dispositions du Code commises par l'Arménie.

Les exercices militaires illégaux actuels s'inscrivent également bien dans la stratégie des actions subversives menées récemment par l'Arménie sur la ligne de contact. Ce n'est pas une coïncidence si ces actes de provocation sont commis alors même que les négociations menées sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE s'intensifient avec, notamment, une rencontre entre les ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais prévue demain à Washington. Une telle attitude illustre bien les intentions

réelles de l'Arménie qui sont d'entraver des négociations sur le fond tout en faisant procéder ses forces armées à des exercices et des entraînements afin de consolider l'occupation des territoires de l'Azerbaïdjan.

Compte tenu de ce qui précède, l'Azerbaïdjan invite instamment l'OSCE – et en particulier le Groupe de Minsk et ses coprésidents ainsi que la Présidence slovaque de l'Organisation – à condamner les violations patentes par l'Arménie de nos obligations et engagements communs, et à exiger que l'Arménie mette un terme à son agression contre l'Azerbaïdjan, retire ses forces armées des territoires occupés et participe à des négociations sur le fond en vue de parvenir à une solution politique durable du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.